

PRAIRIE – REGLEMENT PARTICULIER 2020



N° d'épreuve FFM	225
Club	C0745 - MOTO CLUB RABASTINOIS
Date	Dimanche 20 septembre 2020
Lieu	Loupiac (81)
Organisateur technique	064573 - M VINZELLE LAURENT
Email	lolovinzelle@gmail.com
Téléphone	06 79 82 34 95

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au règlement 2020 de la Commission Motocross de la LMOC, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Règlement 2020 : <https://www.lmoc.fr/reglement-motocross-2020/>

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

FONCTION	OFFICIEL	DESIGNE PAR
Directeur de course	002796 - M BALEUR JEAN-CLAUDE	LMOC
Arbitre	118448 - Mme VIGNY STEPHANIE	LMOC
Commissaire technique responsable	215067 - M BOY DANIEL	LMOC
Commissaire technique	049483 - M LASSAGNE PATRICK	LMOC
Responsable du chronométrage	023132 - Mme TOMAT GERMAINE	LMOC
Chronométrateur	282194 - Mme FONTANIER DELPHINE	LMOC
Responsables des transpondeurs	023131 - M TOMAT ANDRE	LMOC

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Inscriptions :

<https://ffm.engage-sports.com/>

Tarifs Motocross :

43€ (33€ en 65cc et 50cc)

Tarifs Prairie :

46€ (35€ en 65cc et 50cc)

Majoration de 20€ à partir de J-15. La location du transpondeur (6€ pour les catégories LMOC ; 8€ pour les catégories hors-LMOC) est incluse.
Ne pas oublier de prévoir un chèque de caution de 200€.

CATEGORIE	DESCRIPTION
Championnat Occitane Prairie +125cc	Age -----15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER / NPH) Cylindrée ----144cc mini
Championnat Occitane Prairie 125cc 2T	Age -----13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER / NPH) Cylindrée ----125cc 2T
Championnat Occitane Prairie 85cc (-12 ans & +12 ans)	Age -----de 9 à 15 ans (NJ / NCO / LUE / INTER) Cylindrée ----85cc
Championnat Occitane Prairie 65cc / 50cc	Age -----de 7 à 12 ans (NJ) Cylindrée ----65cc maxi
Championnat Occitane Prairie Quad	Age -----15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER / NPH / LJ hors Championnat) Cylindrée ----de 250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre



PRAIRIE – REGLEMENT PARTICULIER 2020

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée : des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : NON OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus). Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs : dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques : tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Responsable médical	Docteur Jean BERGRASER		
Nombre de secouristes (hors ambulanciers)	8	Nombre d'ambulances	2
Hôpital le plus proche	L'Union (31)	Temps de trajet (en min)	30 min

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

ACCES				CARACTERISTIQUES		
Nom du site	Prairie de Loupiac			Longueur du circuit	1 600 m	
Adresse	81800 Loupiac			Largeur mini de la piste	6 m	
CAPACITES				Largeur de la grille	40 m	
Moto	En essais	35	En manche	35	Longueur de la ligne droite de départ	80 m
Quad / Sidecar	En essais	24	En manche	24	Nombre de commissaires de piste	8

Rappel : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement. En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : le 05/07/2020	Date : Le 28/07/2020	Date : 30/07/2020
		Numéro : 20/0396
	PO/ Patrick Malric  	

PRAIRIE – REGLEMENT PARTICULIER 2020

HORAIRES

Samedi 19 septembre 2020

15h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et techniques

Dimanche 20 septembre 2020

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	8h30	Contrôles administratifs & techniques		
8h30	8h50	Essais libres (10') & Essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie +125cc (Gpe A)	20'
8h55	9h15	Essais libres (10') & Essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie +125cc (Gpe B)	20'
9h20	9h40	Essais libres (10') & Essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie 125cc	20'
9h45	10h05	Essais libres (10') & Essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie 85cc	20'
10h10	10h25	Essais libres (7') & Essais chronométrés (8')	Championnat Occitanie 65cc / 50cc	15'
10h30	10h50	Essais libres (10') & Essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Quad	20'
11h00	11h10	Manche 1	Championnat Occitanie +125cc (Gpe 1)	8' + 1T
11h15	11h25	Manche 1	Championnat Occitanie +125cc (Gpe 2)	8' + 1T
11h30	11h40	Manche 1	Championnat Occitanie 125cc	8' + 1T
11h45	11h55	Manche 1	Championnat Occitanie 85cc	8' + 1T
12h00	12h10	Manche 1	Championnat Occitanie 65cc / 50cc	8' + 1T
12h15	12h25	Manche 1	Championnat Occitanie Quad	8' + 1T
12h25	13h55	Entracte (repas)		
14h00	14h10	Manche 2	Championnat Occitanie +125cc (Gpe 1)	8' + 1T
14h15	14h25	Manche 2	Championnat Occitanie +125cc (Gpe 2)	8' + 1T
14h30	14h40	Manche 2	Championnat Occitanie 125cc	8' + 1T
14h45	14h55	Manche 2	Championnat Occitanie 85cc	8' + 1T
15h00	15h10	Manche 2	Championnat Occitanie 65cc / 50cc	8' + 1T
15h15	15h25	Manche 2	Championnat Occitanie Quad	8' + 1T
15h25	15h55	Entracte		
16h00	16h10	Manche 3	Championnat Occitanie +125cc (Gpe 1)	8' + 1T
16h15	16h25	Manche 3	Championnat Occitanie +125cc (Gpe 2)	8' + 1T
16h30	16h40	Manche 3	Championnat Occitanie 125cc	8' + 1T
16h45	16h55	Manche 3	Championnat Occitanie 85cc	8' + 1T
17h00	17h10	Manche 3	Championnat Occitanie 65cc / 50cc	8' + 1T
17h15	17h25	Manche 3	Championnat Occitanie Quad	8' + 1T
17h45		Podium		
18h30		Fin		



PRAIRIE – REGLEMENT PARTICULIER 2020

PLAN

GPS : Route of Parisot, 81800 Loupiac, 43.823455, 1.798716



PRAIRIE – REGLEMENT PARTICULIER 2020

ACCES

GPS : Route of Parisot, 81800 Loupiac, 43.823455, 1.798716





**ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR**
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB RABASTINOIS
54 rue du Pont du murel
81800 RABASTENS

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XL000060U-RCO2508** auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Course sur prairie** » se déroulant du 19/09/2020 à 15h00 au 20/09/2020 à 20h00.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 10/07/2020

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE

BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 33 Fax 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 APE 6622 Z - oras 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr



SAS ASSURANCES LESTIENNE – BP 34 – 51873 REIMS CEDEX - RCS REIMS 529 120 842 (2010 B 981). SIRET 529 120 842 00016 – code APE 6622Z – immatriculées à l'ORIAS N° 13007888 – www.orias.fr – garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances. Exerce sous le contrôle de l'ACPR, 61, rue Taitbout à PARIS 75009, dans le cadre des dispositions de l'article L520-1 II, 1° b